

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 février 2007  
(convocation du 12 février 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues	M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)	M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)
M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)	Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique	M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)	M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)	M. MOULINIER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain	M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Etude d'élaboration d'un plan guide d'urbanisme pour la rive droite - Commune de BORDEAUX - Participation financière de la Communauté Urbaine - Approbation - Autorisation -**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Au regard des enjeux communautaires notamment en terme de logements, de déplacements, de développement économique, la plaine rive droite représente un site d'intérêt d'agglomération stratégique et majeur.

Le projet de Bastide II, la ZAC des quais à Floirac, confirment la mutation urbaine amorcée par Cœur de Bastide sur la plaine rive droite.

De plus, les projets de franchissement de la Garonne, d'une part le pont Bacalan/Bastide à court terme, et d'autre part le pont JJ Bosc à moyen/long terme, et les opportunités foncières ferroviaires ou industrielles sont des éléments fédérateurs forts pour le renouvellement urbain de ce secteur stratégique où pourra s'opérer l'extension du centre de notre agglomération.

Afin de définir les principes de développement urbain, une réflexion composée de 3 études est menée sur la plaine rive droite :

- sur le secteur sud (Bas-Floirac, quais de la Souys)
- sur Bordeaux rive droite
- sur le secteur nord (Bas Cenon, Bas Lormont).

L'objectif commun de cette réflexion est d'aboutir à une vision prospective et globale sur le développement urbain de la plaine rive droite à l'échelle de l'intercommunalité en apportant des précisions sur les enjeux définis dans le PLU sur différentes thématiques telles que :

- la liaison TCSP entre le Bas-Floirac et Bordeaux Nord
- la gestion des flux de circulation liés à la création du pont Bacalan/Bastide
- un équilibre entre les activités économiques, l'habitat et l'environnement.

Le pont Bacalan/Bastide est un élément déterminant non seulement pour le développement de notre agglomération, mais aussi localement avec des effets évidents sur les franges de l'avenue Thiers et sur l'ensemble du secteur Queyries.

Ainsi, la ville de Bordeaux a souhaité engager l'étude sur Bordeaux rive droite visant à préciser les futurs secteurs d'intervention et à définir les stratégies. Les objectifs de cette étude seront de :

- préciser les orientations d'aménagement de ce secteur
- dégager les principes et des schémas de composition urbaine
- identifier les éléments de programme

Cette étude est menée en corrélation avec les deux réflexions menées par la CUB avec l'A'urba sur les secteurs Nord et Sud.

Les orientations d'aménagement retenues dans le cadre de cette étude doivent être cohérentes avec les enjeux et les projets communautaires validés sur ce secteur, notamment :

- à la réalisation du pont Bacalan/Bastide, le raccordement au réseau viaire de la rive droite est prévu avec un carrefour à feu à l'intersection du pont et des quais Brazza-Queyries,
- le classement du quai de Queyries en voirie des liaisons intercités (catégorie 2), voire d'intérêt d'agglomération (catégorie 1).
- l'emprise dédiée au secteur économique, conformément au SCOT et au PLU, doit être maintenue aux abords du pont Bacalan/Bastide.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence paru au BOAMP le 14 mai 2004, la commune de Bordeaux a retenu l'offre de l'équipe Bruno FORTIER/BLOCH/DESVIGNE/BIOTEC/ICADE – G3A/ARCOBA pour un montant de 267 282,08€ TTC, soit 223 480, 00 € HT.

Au regard de l'importance de ce projet répondant à des enjeux communautaires, la commune de Bordeaux sollicite une participation de notre établissement public et propose le plan de financement ci-après :

- Union Européenne à hauteur de 40 % du montant HT, (soit 89 392 €)
- CUB pour 30 % du montant HT, (soit 67 044 €)
- la Ville de Bordeaux financera le complément, soit 110 846,08 €.

C'est pourquoi, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation financière de la CUB à cette étude, par le versement d'une subvention à la commune de Bordeaux, d'un montant de 67 044 €,
- **AUTORISER**, lors du prochain budget supplémentaire, dans la section fonctionnement 2007 de la DDUP (CRB D600), la création d'une ligne "subvention de fonctionnement aux organismes publics" (65734 – 65 – 8241 – D600) et de créditer cette ligne de la somme de 67 044 €,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe, portant sur les modalités de versement de cette subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.  
Le Groupe des Verts et les Elus socialistes bordelais votent contre.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
8 MARS 2007**

M. SERGE LAMAISON

